



Infiltration d'eau suite à réparation avec décennale

Par **Brice69**, le **16/02/2010** à **20:05**

Bonjour,

Nous avons fais construire une maison en 1992.

En 2000, nous avons faire intervenir l'assurance décennale car nous avons un problème d'infiltration dans la salle de bain : la baignoire n'étant pas calée correctement, elle s'affaisse et décolle très régulièrement les joints en silicone.

Du coup, l'eau s'infiltré et les plaques de placoplatre s'imbibe d'eau derrière le carrelage. L'expert de la décennale à juste fait changer les carreaux qui se décollaient à cause de l'humidité.

Nous avons donc accepté les travaux "sous réserve que la réparation suffise".

Aujourd'hui, la fuite à continuée et le placoplatre infiltré à gonflé.

Nous sommes bien évidemment plus couvert par la décennale.

Est-il possible de se retourner vers l'assurance de la décennale ? Y-a-t'il des textes de loi qui peuvent appuyer notre demande ?

Dans l'attente de vos réponses, merci à vous !

Par **aie mac**, le **16/02/2010** à **23:11**

déjà fait ;-)